

# BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 DU 2 JANVIER 1970 – DECRET N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972

## IMMOBILIER D'HABITATION

### MANDAT DE VENTE ET MANDAT DE RECHERCHE

L'ensemble des prix affichés s'entend « toutes taxes comprises » TVA en vigueur 20%

PRIX DE VENTE		HONORAIRES TTC
Jusqu'à	49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à	99 999 €	7 000 €
De 100 000 € à	149 999 €	10 000 €
De 150 000 € à	199 999 €	13 000 €
De 200 000 € à	299 999 €	15 000 €
De 300 000 € à	399 999 €	17 000 €
De 400 000 € à	499 999 €	20 000 €
De 500 000 € à	999 999 €	4% du prix de vente
Au-delà de	1 000 000 €	3% du prix de vente

*Honoraires à la charge du vendeur, de l'acquéreur ou en partage entre le vendeur et l'acquéreur selon les conditions prévues au mandat.*

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI et sont juridiquement indépendant.